

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermetures de lieux d'art contemporain : un démantèlement silencieux du maillage culturel des territoires

Paris, 9 juin 2026



Alors que la France revendique à l'international l'excellence de son modèle culturel et entend exporter son ingénierie culturelle, de nombreuses structures dédiées à l'art contemporain sont aujourd'hui fragilisées, amputées ou tout simplement condamnées par des décisions politiques, le plus souvent locales, prises sans concertation et sans considération pour leurs conséquences.

L'annonce de la fermeture forcée du Grand Café à Saint-Nazaire comme la menace qui pèse sur le site de Dunkerque de l'École Supérieure d'Art Dunkerque-Tourcoing viennent s'ajouter à une liste déjà préoccupante de situations qui témoignent d'un recul inquiétant des politiques publiques en faveur des arts visuels.

Ces décisions font écho à d'autres affaiblissements majeurs observés ces derniers mois : l'absence prolongée de direction au Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne – Château de Rochechouart, le licenciement économique de la direction du centre d'art Le Carré à Château-Gontier, l'arrêt des activités de l'Espace multimédia Gantner, la fermeture du site nantais du FRAC Pays de Loire, ainsi que d'autres structures qui préfèrent aujourd'hui garder l'anonymat par crainte de représailles politiques ou institutionnelles.

Au-delà de chaque cas particulier, c'est une tendance de fond qui se dessine : celle d'un détricotage progressif du maillage territorial des arts visuels et du travail mené depuis des décennies par les professionnels au services des publics, des artistes et des territoires.

Cette évolution est particulièrement préoccupante car elle touche en priorité des territoires où l'accès aux arts visuels demeure essentiel. Fer de lance de la décentralisation, ces structures jouent un rôle irremplaçable dans la diffusion de la création, l'éducation artistique, l'accompagnement des artistes, la recherche, la transmission des savoirs et le développement de la vie culturelle locale, en lien direct avec les droits culturels.

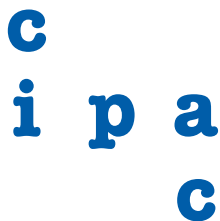
Chaque fermeture représente une perte considérable.

Une perte pour les habitantes et habitants, privés d'espaces de découverte, de réflexion et de débat.

Une perte pour les artistes, les commissaires, les chercheuses et chercheurs, les médiatrices et médiateurs qui trouvent dans ces lieux des espaces d'expérimentation de production et de dialogue.

Une perte enfin pour les femmes et les hommes qui y travaillent quotidiennement et dont l'engagement professionnel est brutalement remis en cause par des décisions souvent prises sans étude d'impact, ni vision à long terme.

Ces choix politiques ignorent également les investissements considérables qui ont été consentis pendant des années par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires publics et privés. Ils effacent non seulement des financements importants, mais aussi un patrimoine immatériel précieux : des réseaux, des compétences, des savoir-faire, des relations avec les publics, une mémoire collective et une production intellectuelle qui constituent une richesse commune.



Fédération
des professionnels
de l'art
contemporain

32 rue Yves Toudic
75010 Paris
01 44 79 10 85
www.cipac.net

Siret 415 293 208 00054

Cette richesse commune fonde une part essentielle de l'exception culturelle française et nourrit aujourd'hui l'ingénierie culturelle qui nous est enviée. Se séparer de cet héritage et le relayer au titre d'archives, c'est compromettre durablement les conditions mêmes de la création, de sa transmission et de son partage. Ces constats et conséquences délétères se ressentent dans tous les secteurs professionnels de la création contemporaine.

Nous appelons les responsables politiques, les collectivités territoriales et l'ensemble des pouvoirs publics à mesurer la gravité de ces décisions et à engager sans délai avec nous, Fédération des professionnels de l'art contemporain, une réflexion sur l'avenir du réseau des arts visuels en France. Aucune fermeture ne devrait être décidée sans étude d'impact, sans dialogue avec les équipes concernées, sans prise en compte des artistes, des publics et des territoires.

Il n'est plus possible de considérer de façon décomplexée la fermeture d'un lieu comme un simple changement administratif. Toute fermeture constitue un recul durable de l'accès à la culture, de la liberté de création, de l'ambition culturelle des territoires et des droits culturels.

Parce qu'un lieu fermé aujourd'hui est une génération de publics perdue demain, nous appelons à une prise de conscience des élus afin de préserver ce commun indispensable que constitue le réseau des lieux d'art contemporain en France. Le CIPAC restera solidaire des actrices et acteurs de la culture et soutiendra toute action en faveur du maintien du maillage culturel présent sur nos territoires.



Contact
Mailys Hervé
communication@cipac.net
01 44 79 10 85